



L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Octobre 2011

MOT DU MAIRE

La création d'un pôle culturel — phase 2

LA REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS

En février 2010, lors de notre premier discours du budget, nous annonçons notre intention de poursuivre la revitalisation du noyau villageois avec pour objectif la création d'un pôle culturel. À notre arrivée en poste, la municipalité avait déjà en main une lettre d'intention pour une subvention en provenance du programme d'infrastructure. Nous considérons qu'il fallait aller plus loin que le simple rafraîchissement des infrastructures pour revitaliser le village. Aussi, nous avons élaboré un plan d'action, une vision de l'avenir en deux temps.

Nous avons fait valoir aux instances gouvernementales que la création d'un pôle culturel dont la phase 1, pour laquelle la municipalité avait obtenu une subvention, servirait non seulement à rafraîchir les infrastructures au cœur du village, mais surtout à améliorer la sécurité de la circulation piétonnière. Le projet allait relier de façon sécuritaire l'école au reste du village. La création d'un pôle culturel allait donc commencer par l'aménagement d'un espace public approprié. Les travaux d'infrastructures n'étaient donc pas la dernière subvention dont nous aurions besoin pour la revitalisation du noyau villageois. Il devait y avoir une suite, un projet structurant, une phase 2.

« MA BIBLIOTHÈQUE : UN MILIEU DE VIE »

Or, depuis plus d'une décennie, un projet était en dormance ou n'avancait qu'à pas de tortue, la construction d'une bibliothèque. Outre le manque de suivi et de « leadership » pour faire aboutir le projet au cours des dernières années, nous étions convaincus que pour mettre ce projet en mode réalisation, il fallait le présenter aux décideurs comme un élément moteur d'un projet d'ensemble structurant pour la revitalisation du noyau villageois. L'idée de créer un pôle culturel au sens large du terme en plein cœur du village et de faire d'une infrastructure comme la bibliothèque, un milieu de vie, un carrefour communautaire autour duquel une vie villageoise pourrait se déployer, nous aura permis de passer d'un projet à l'étude depuis plus d'une décennie à un projet prioritaire, puis autorisé en moins de deux mois. Évidemment, nous ne nous sommes pas contentés



d'écrire des lettres laconiques aux décideurs. Nous nous sommes déplacés pour les rencontrer et faire valoir notre argumentation. Au bout du compte, nous nous sommes aperçus que c'était notre vision d'ensemble que les instances gouvernementales avaient adopté, et qui nous aura permis de nous démarquer des autres projets. Dès avril 2010, nous avons l'autorisation d'aller de l'avant et le gouvernement faisait l'annonce d'une subvention pour le projet, « Ma bibliothèque : un milieu de vie ».



UNE BIBLIOTHÈQUE DIGNE DU 21^E SIÈCLE POUR 2012

Il s'agira d'aménager un milieu de vie culturel et communautaire au cœur du village, par la construction d'une bibliothèque/médiathèque, du 21^e siècle, dans laquelle on retrouvera en plus des ordinateurs

branchés haute vitesse, des aires aménagées pour tous les âges, des aires de travail individuel ou de groupe pour nos écoliers et nos chercheurs en herbe, un rayonnage plus approprié, l'accès aux collections des grandes bibliothèques québécoises, un espace multifonctionnel qui pourrait servir par exemple, à des événements culturels, des soirées d'organisme, des cours spécialisés, des conférences, des soirées thématiques, des colloques, des forums de discussion, des rencontres d'auteurs etc.

En complémentarité avec notre Maison de la culture, il est indéniable que l'ajout de ce nouveau milieu de vie revitalisera le noyau villageois en favorisant l'émergence de nouvelles dynamiques. Qu'elles soient de nature académique, familiale, culturelle, communautaire, elles contribueront à augmenter notre qualité de vie, tout en générant des retombées économiques.

Ma bibliothèque un milieu de vie

LE MARDI 18 OCTOBRE, 19 H, À L'ÉGLISE DE SAINT-HIPPOLYTE

Après le mot d'ouverture du maire Bruno Laroche, la présentation du projet sera faite, par monsieur Gilles Beauregard, conseiller responsable du dossier, assisté par l'architecte qui a élaboré le programme de construction, M. Jacques Hébert, M. Jean-Marc Parent, du ministère de la Culture qui nous a accompagnés tout au long du processus et de Mme Joanne Turnbull, directrice générale du Réseau bibliothèque, qui a établi les besoins avec Élise Chaumont, notre responsable de la bibliothèque.



SOIRÉE D'INFORMATION

Cliquez pour voir www.saint-hippolyte.ca

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

La phase 1 de revitalisation étant terminée, nous sommes fin prêts à procéder à la réalisation de la phase 2. Fidèle à notre engagement de vous informer adéquatement, en toute transparence, sur les étapes de réalisations de projets de cette envergure, je vous invite à une séance d'information le 18 octobre à 19 h à l'Église de Saint-Hippolyte, afin que vous puissiez prendre connaissance du projet, « Ma bibliothèque : un milieu de vie ».

UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIER

Lors de la présentation du dernier budget, nous vous annonçons qu'afin de se conformer aux exigences du nouveau schéma de risque, le Conseil avait dû budgéter la construction d'une nouvelle caserne. Le projet suit l'échéancier prévu. Dernièrement, la Municipalité s'est portée acquéreur d'un terrain situé à l'intersection du chemin des Hauteurs et de la rue de la Montagne pour y construire la nouvelle caserne pour héberger nos pompiers et leur équipement. Les travaux seront réalisés au printemps 2012.

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

Comme prévu au budget 2011 et en concordance avec les travaux de réalisation de la nouvelle caserne, la rénovation du garage municipal s'effectuera au printemps prochain.

**DOSSIER DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION MINIÈRE**

Lors de sa dernière séance, le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution d'appui à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des travaux parlementaires sur le projet de Loi 14 – loi

sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable. La résolution précédée de sept considérants est libellée ainsi : Que la Municipalité de Saint-Hippolyte appuie l'Union des Municipalités du Québec et demande au gouvernement :

Qu'il maintienne le mécanisme prévu à l'article 91, rendant le consentement de la municipalité nécessaire avant tout travail minier dans les périmètres urbains et dans les territoires de villégiature ; Qu'il étende la portée de l'article 91 aux territoires où l'on retrouve des sources d'eau potable. Je tiens encore une fois à remercier les centaines de citoyens et citoyennes qui ont su répondre à l'appel et se mobiliser pour faire entendre rapidement leur voix puisqu'en ces matières, la vigilance est de mise.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DE VÉHICULES LOURDS – LAC BERTRAND

Suite aux travaux effectués par la table de concertation à propos de la problématique du stationnement et de la circulation de véhicules lourds sur le chemin du Lac Bertrand, le Conseil a adopté à l'unanimité un règlement modifiant le règlement – SQ 900. L'un des attendus traduit bien l'objet du règlement : Attendu qu'il est nécessaire de régler la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

Les citoyens souhaitant lire tous les articles de ce règlement pourront le faire sur le site internet de la ville en allant lire le Procès-verbal de la dernière séance, sous l'onglet, Conseil municipal. Nous comptons sur la collaboration de tous pour que cette réglementation soit respectée.

UNE NOUVELLE EMPLOYÉE

Le 22 novembre prochain, nous accueillerons dans nos rangs une nouvelle employée. En effet, Catherine Nadeau-Jobin occupera le poste de trésorière laissé vacant par le départ de Jonathan Cécile. Catherine est bien connue de nous puisque depuis quelques années, elle a procédé, à titre de représentante de la firme Reid et Associés, aux vérifications comptables de la Municipalité. Bienvenue Catherine !

Bruno Laroche, maire

**Gilles Beauregard**

Finance & Administration,
Communication & Culture
450.563.2505 #507
gbeauregard@saint-hippolyte.ca

**Yves Dagenais**

Travaux Publics
450.563.2505 #503
ydagenais@saint-hippolyte.ca

**Chantal Lachaine**

Services communautaires
Loisirs
450.563.2505 #502
clachaine@saint-hippolyte.ca

**Denis Lemay**

Sécurité publique
450.563.2505 #506
dlemay@saint-hippolyte.ca

**Donald Riendeau**

Service de l'urbanisme
450.563.2505 #504
driendeau@saint-hippolyte.ca

**Philippe Roy**

Environnement
450.563.2505 #505
proy@saint-hippolyte.ca

 **Conseil de ville**

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le lundi 7 novembre, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

■ Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière et de surtaxe sur les immeubles non résidentiels exercices financiers 2012-2013-2014

Par les présentes, avis est donné à l'effet que le rôle triennal d'évaluation foncière des biens immeubles et de surtaxe sur les immeubles non résidentiels situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte, pour les exercices financiers, 2012-2013 et 2014 a été déposé, le 15 septembre 2011. Toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est éga-

lement donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2012;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être

envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. de la Rivière-du-Nord
161, rue de la Gare Bureau 200
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement No 85-97 de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

■ Offre d'emplois saisonniers

Le Service des loisirs, culture et vie communautaire est à la recherche de personnes ressources pour ses activités hivernales.

ANIMATEUR SPORTIF

Description : Encadrer, divertir et enseigner les rudiments de certaines disciplines sportives auprès d'adolescents. **Horaire** : Principalement le week-end et/ou les soirs de semaine. **Atouts** : Études connexes au domaine (sports/ plein air) et expérience pertinente auprès de cette clientèle. **Salaire** : Selon les conditions en vigueur.

MONITEUR DE SKI DE FOND

Description : Encadrer, animer et enseigner des techniques auprès de jeunes skieurs. **Horaire** : Principalement le week-end, temps des Fêtes et semaine de relâche (5 au 9 mars). **Salaire** : Selon les conditions en vigueur.

PATROUILLEUR DE SKI DE FOND

Description : Assurer une présence sécuritaire auprès des usagers et surveiller l'état des pistes. **Horaire** : Principalement le week-end, temps des Fêtes et semaine de relâche. **Salaire** : Selon les conditions en vigueur.

PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL (ski de fond et raquettes)

Description : Procéder à l'enregistrement de la clientèle, la location d'équipement et informer ces derniers. **Horaire** : Principalement le week-end, temps des Fêtes et semaine de relâche. **Salaire** : Selon les conditions en vigueur.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au Service des loisirs avant le 15 novembre. **Courriel** : mcaron@saint-hippolyte.ca **Adresse** : 2253, ch. des Hauteurs Saint-Hippolyte, Québec, J8A 1A1



LA MUSIQUE, ÇA VOUS BRANCHE ?
JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE DE
BÉNÉVOLES SANS PLUS TARDER !

■ Inscriptions aux cours de ski de fond

Les inscriptions pour les cours de ski de fond, Jeannot Lapin (4, 5 et 6 ans) et Jack Rabbit (7 à 14 ans) auront lieu le mercredi 26 octobre de 18 h 30 à 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.



■ Bibliothèque

SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

La semaine des bibliothèques publiques vous réserve son lot de surprises. Il y a trois façons d'y participer :

CONCOURS NATIONAL

1^{er} au 31 octobre

Il suffit de remplir le bulletin de participation en ligne au www.semainedesbibliotheques.com. Vous aurez la chance de gagner l'une des neuf cartes-cadeaux de la librairie Renaud-Bray d'une valeur de 500 \$ chacune

HEURES D'OUVERTURE

Mardi 13 h à 19 h
Mercredi 9 h à 19 h
Jeudi 13 h à 21 h
Vendredi 13 h à 21 h
Samedi 9 h à 14 h

Information : 450.224.4137
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

ou l'un des quatre lecteurs numériques Kobo et des livres numériques de Patrick Sénécal.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

15 au 22 octobre

Lors de cette semaine, venez emprunter un document à la bibliothèque et vous aurez la chance de gagner un sac écolo (un sac/jour) ou encore l'une des quatre cartes-cadeaux de Renaud-Bray (dont deux d'entre elles sont une gracieuseté de la librairie) d'une valeur de 30 \$ chacune.

EN ONDES AVEC ROUGE FM

17 au 21 octobre

Écoutez les ondes de Rouge FM, l'émission Le 5@8 de Marina, diffusée du lundi au vendredi de 17 h à 20 h et courez la chance de gagner l'une des cinq cartes-cadeaux d'une valeur de 500 \$

■ Information

Anne-Marie Braün

Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
ambraun@saint-hippolyte.ca
450.563.2505 # 238

chacune de Renaud-Bray. Veuillez vous référer au site Rouge FM pour connaître tous les détails. Participez en grand nombre !

ABONNEMENT

Pour les résidents de Saint-Hippolyte, l'abonnement est gratuit pour les enfants et est de 5 \$ pour les adultes.

■ Récupération

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les sacs de plastique ne sont pas acceptés dans le bac de recyclage. Ils sont recyclables, mais le centre de tri ne les accepte pas, car ils sont trop difficiles à trier parmi les autres matières.

Il n'est pas nécessaire de laver vos contenants en plastique ou en verre avant de les mettre dans votre bac. Il ne suffit que de rincer les récipients pour enlever le plus gros des résidus qu'ils renferment.

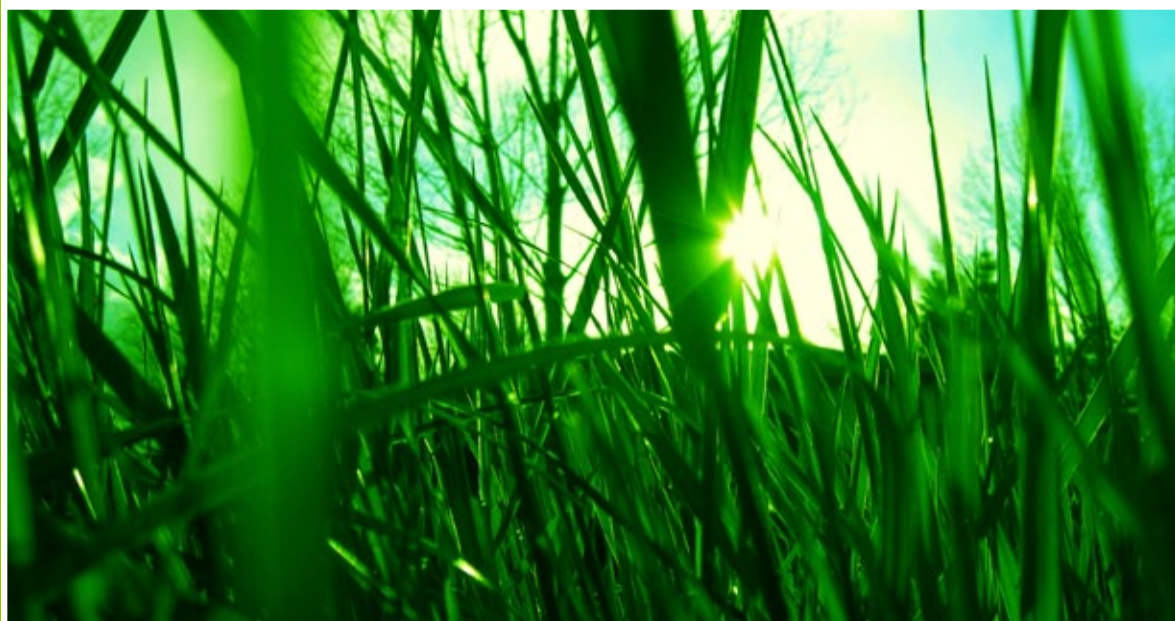
ÉCOCENTRE

N'oubliez pas que l'écocentre restera ouvert jusqu'au 29 octobre, et ce, cinq jours par semaine, c'est-à-dire du mardi au samedi, de 9 h à 16 h. Vous pouvez y apporter vos résidus domestiques dangereux, tels que pots de peinture, pesticides, bonbonnes de propane, aérosols, et piles. Ceux-ci seront récupérés à des fins de recyclage et ne contamineront pas les lieux d'enfouissement. Sachez que vous pouvez aussi apporter des objets dont vous ne vous servez plus, mais qui sont toujours en bon état. Ces objets seront alors rendus disponibles pour le réemploi et ils bénéficieront d'une deuxième chance pour faire le bonheur d'une autre personne. Pour terminer, l'écocentre est situé au 2056

chemin des Hauteurs, c'est-à-dire au même emplacement que le garage municipal.

DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS

Si vous n'avez pas de bac roulant pour vos matières recyclables, veuillez contacter la Municipalité au 450.563.2505. Votre adresse sera inscrite sur la liste de livraison qui est effectuée une fois par mois. Pour les nouveaux arrivants, sachez qu'aucun contenant pour la collecte des ordures n'est fourni par la Municipalité. C'est la responsabilité du propriétaire de s'acheter une poubelle, un bac roulant ou une boîte à déchets.



■ Cet automne, posez le bon geste : herbicyclez

La pratique de l'herbicyclage est un moyen simple et efficace d'entretenir votre pelouse tout en faisant un geste significatif pour protéger notre environnement. Il permet de réduire la quantité de déchets envoyée au site d'enfouissement, en évitant de ramasser les feuilles mortes. Il ne suffit que de passer la tondeuse sur les feuilles et celles-ci seront déchiquetées et se décomposeront rapidement en fournissant de la matière organique à votre pelouse. De cette façon, vous fertilisez votre gazon, sans

l'utilisation d'engrais, et ce, sans aucuns frais. De plus, cela vous évite de racler les feuilles et de les déposer dans des sacs de poubelles.

Si vous avez trop de feuilles mortes sur votre terrain, et qu'il est impossible d'y passer la tondeuse vu leur volume trop élevé, sachez que la Municipalité offre quatre (4) collectes des feuilles mortes. Voici l'horaire de la collecte : les vendredis 21 et 28 octobre, et les 4 et 11 novembre. Les feuilles doivent être mises dans des sacs transparents ou de couleur

■ Vidange de fosses septiques

Depuis le début du programme, 1 856 fosses septiques ont été vidangées, et 115 fosses n'ont pu l'être, car elles étaient non dégagées. Votre collaboration est essentielle au bon fonctionnement du programme de vidange de fosses septiques. Sachez que toutes les fosses septiques et les puisards doivent être vidangés et les propriétaires qui n'auront pas dégagé leur fosse septique recevront une facture de 75 \$ pour défrayer les coûts de déplacement inutile. Depuis le début de la saison 2011, 103 installations sanitaires non conformes ont été trouvées.

Voici le sommaire des rues dont les résidences seront vidangées en octobre :

RUES VIDANGÉES EN OCTOBRE

111^e, 113^e, 112^e, 114^e, 115^e, 116^e, 117^e, 118^e, 119^e, 120^e, 121^e, 122^e, 123^e, 124^e, 125^e, 128^e, 382^e avenues, Boucher, Bouleaux, Brière, Domaine Namur, Josée, Lac Connelly, Lauri-Jo, Perreault, Pilon, Sigouin, Thibodeau, Veilleux.